

S.N.C.C

Syndicat National de la Chasse

et des Chasseurs

Villa Saint Hubert

24370 Saint Julien de Lampon

☎ 05 53 29 05 94 Port : 06.18.35.29.82

Adresse Internet

www.syndicatdelachasse.com

E-Mail : syndicatdelachasse@free.fr

Saint Julien
de Lampon le
16/11/2007

Madame
Rachida Dati
Garde des
Sceaux, Ministre de
la Justice
Ministère de
la Justice
13, place
Vendôme
75042
PARIS
CEDEX 01

Madame le Garde des Sceaux,

Depuis plusieurs années, les chasseurs subissent de la part de Monsieur Gérard Charollois, vice-président du Tribunal de Grande Instance de Périgueux, des insultes, publiques, outrancières, discriminatoires et diffamatoires.

La dernière en date se trouve à cette adresse :

http://www.ecologie-radicale.org/actu/new_news.cgi?id_news=577

Il est inacceptable que les chasseurs, qui pratiquent une activité légale, soient assimilés publiquement à des délinquants, des violeurs, des assassins, des fascistes, des nazis, des barbares et autres qualificatifs insultants.

L'ensemble des courriers de Monsieur Charollois, qui signe quelques fois du nom de G. Condorcet, est lisible sur le site web de l'association qu'il préside – Convention Vie et Nature pour une Écologie Radicale – notamment à cette adresse :

http://www.ecologie-radicale.org/actu/new_aff_rub.cgi?code_rubrique=pres

La loi française proscrie les discriminations raciales, religieuses ou sexuelles. Le comportement discriminatoire de Monsieur Charollois, à l'égard des chasseurs, doit donc à mon sens être réprimandé avant que l'affaire ne se poursuive en justice.

Enfin, comme tout magistrat, Monsieur Charollois doit faire preuve de réserve et de respect.

Par conséquent, je vous prie, Madame le Garde des Sceaux, de bien vouloir rappeler à Monsieur Charollois les obligations qui sont dues à sa fonction.

Je vous prie d'agréer, Madame le Garde des Sceaux, l'expression de ma plus haute considération.

Serge CANADAS
Président du SNCC
Président et vice-président d'associations
cynégétiques de Dordogne

Copie au Président de la République